



QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

RÉUNION DU 24 mars 2015

## QUESTIONS CGT

### 1. Une série de questions sur les personnels précaires :

- Quand la Direction nous fournira-t-elle un état des lieux précis de ces personnels ? Quel est le pourcentage de pigistes et de CDD intervenant régulièrement à l'antenne actuellement ?
- Une liste des priorités d'embauche sera-t-elle établie dans la perspective des prochains départs à la retraite annoncés dans plusieurs secteurs de RFI ?
- Ne peut-on pas envisager un rendez vous annuel avec la DRH pour faire un bilan de la situation et des aspirations de chaque précaire ?
- Où en est-on du suivi médical de ces précaires, notamment ceux employés très souvent en matinale ? Le questionnaire de l'enquête de Technologia sur les risques psycho-sociaux leur a-t-il été adressé ?

**La Direction invite les délégués du personnel à consulter les données chiffrées concernant les effectifs, communiquées au Comité d'Entreprise chaque trimestre.**

**A fin 2014 la répartition des effectifs de FMM était la suivante (en équivalents temps plein) :**

- **5% sont en CDD ;**
- **11 % sont pigistes (journalistes) ;**
- **3.6% sont cachetiers (intermittents) ;**
- **4.9% sont correspondants.**

**Les autres effectifs de FMM sont des CDI.**

**Les Responsables RH (Carine Ramassamy / Laurent Carnec) sont disponibles pour recevoir tout salarié quel que soit son statut (CDI, CDD, pigiste, cachetier).**

**Les personnels non permanents intervenant pour la société n'hésitent d'ailleurs pas à rencontrer la DRH lorsqu'ils souhaitent évoquer leurs perspectives dans l'entreprise.**

**Les collaborateurs en CDD doivent être suivis par la Médecine du Travail, notamment ceux qui travaillent de nuit. Les pigistes sont quant à eux suivis hors de l'entreprise en matière de santé au travail.**

**Le questionnaire Technologia a été adressé par courriel à tout le personnel disposant d'une adresse électronique dans l'entreprise à fin 2014, quel que soit son statut.**

- ### 2. Certaines rédactions de langues ne bénéficieront pas cette année (à nouveau !) d'une couverture du festival de Cannes similaire à celle de la rédaction française. Les moyens logistiques et techniques à leur disposition sont rachitiques. Pourquoi ces différences de traitement ?

**Une couverture "similaire" à la rédaction en français pour chaque rédaction de langues est impossible pour des raisons budgétaires et logistiques. La mise à disposition de moyens identiques à toutes les rédactions serait budgétairement impossible en ce qu'elle viendrait amputer une importante part des budgets de missions. La mobilisation des rédactions de langues à Cannes**

**représente, dans sa globalité, 44 nuitées et 54 jours. Une répartition des dates de présence est réalisée, selon les choix des rédactions et de leur intérêt pour les films en projection, ainsi que du rôle complémentaire joué par certaines langues au service des autres langues (anglais notamment). De plus, une même personnalité n'irait pas répondre à plusieurs interviews d'un même média. Les choix réalisés sont contraints mais pas « rachitiques » ; enfin, il faut distinguer « présence » et « couverture », l'intégralité du festival étant couverte et permettant d'enregistrer des sons qui seront mutualisés.**

3. Des journalistes ont reçu ces derniers jours une demande « d'autorisation de reproduction et de représentation de (leur) image dans le cadre des émissions filmées de RFI ». Quelles sont les émissions concernées et que se passe-t-il si le journaliste refuse de signer cette autorisation ?

**Les émissions suivantes sont concernées par la radio filmée : L'invité du Matin, Mardi politique, Eco d'ici Eco d'ailleurs, les émissions musicales, En sol majeur, Autour de la question, Priorité Santé, 7 milliards de voisins, Accents du Monde, Radio Foot internationale. Par ailleurs des journalistes et/ou intervenants internes experts peuvent être filmés.**

**L'accord de chacun des journalistes et/ou intervenants internes est nécessaire pour que l'émission soit filmée.**

4. Existe-il une liste actualisée des formations pour journalistes éligibles au nouveau Compte Professionnel de Formation entré en vigueur au 1er janvier ? Si oui, où peut-on la consulter et a-t-elle évolué par rapport à celle entrant dans le cadre de l'ancien DIF ?

**La liste des formations éligibles au titre du CPF est disponible sur le site « [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) ». Pour les consulter, il est nécessaire de renseigner les codes APE (codes INSEE attribués aux différentes activités des entreprises) suivants, concernant FMM :**

- 60.10Z (Edition et diffusion de programmes radio) ;
- 60.20A (Edition de chaînes généralistes) ;
- 60.20B (Edition de chaînes thématiques).

**Les formations enregistrées sont des formations qualifiantes ou certifiantes, enregistrées sur des listes nationales publiées. Des listes régionales et listes de branches viendront compléter le dispositif.**

5. La mise en place du logiciel de planification *OptiChannel* nécessitant une réorganisation de nombreux services (administration technique, DRH, secrétariat général), quelles sont les conséquences prévues sur l'emploi ? Y a-t-il eu une étude précise sur cet impact ? Dans la perspective d'un redéploiement d'une partie des personnels concernés dans ces services, la direction gèle-t-elle dès à présent les embauches de PTA ?

**Aucune directive n'a été donnée sur l'emploi des PTA en raison de la mise en place d'OptiChannel. Aucune création de poste n'est autorisée, néanmoins les remplacements nécessaires suite à des départs sont réalisés.**

**L'extension de l'utilisation d'OptiChannel doit répondre aux besoins suivants :**

- **disposer d'un outil commun de gestion de planning adapté aux besoins des différents services (secrétariats généraux, DRH, DAF) ;**
- **harmoniser le mode de gestion des plannings.**

**L'outil et ses conséquences en termes d'organisation seront présentés comme il se doit aux instances représentatives du personnel. Cet outil pourra permettre l'automatisation de certaines tâches à faible valeur ajoutée et permettra en revanche aux équipes de se concentrer sur d'autres tâches plus qualitatives.**

6. Pourquoi le service informatique / bureautique ne répond-il pas à toutes les demandes lorsqu'il est sollicité ? Même pour des dépannages urgents, il faut parfois plusieurs relances avant qu'un technicien n'intervienne...

**Chaque sollicitation écrite ou téléphonique est enregistrée en vue de son traitement. Néanmoins, il est parfois difficile de coordonner les disponibilités entre le collaborateur qui sollicite une intervention et le technicien. En cas de délais trop importants, la Direction invite les collaborateurs à faire remonter l'information auprès de la DTSI.**

7. Cela fait un bon moment que l'Internet n'est plus à haut débit à RFI, et cela exaspère les salariés ! Quand peut-on espérer une réelle amélioration ? Même consternation devant l'apparition de plus en plus fréquente du sablier lors d'un montage Dalet et de la coquille d'un élément au bout de... 30 secondes !

**Récemment aucun signalement n'a été fait auprès de la maintenance concernant des dysfonctionnements de Dalet.**

**La mise à jour de cet outil est toujours en cours et se fait parallèlement au déploiement de Windows Seven.**

**La mise à jour de Dalet est complexe car elle ne peut s'effectuer sur le système Windows actuel (XP). Par ailleurs la version précédente de Dalet n'est pas prise en charge par Windows Seven.**

**Le déploiement de Windows seven devrait être terminé à la fin du troisième trimestre.**

**Concernant Internet, la bande passante des liaisons a été augmentée ; néanmoins, elle s'est rapidement retrouvée à nouveau saturée.**

**Le proxy filtrant pourrait être la cause d'un ralentissement du réseau ; une coupure du proxy sera testée. Les événements de janvier ont donné lieu à de nombreux visionnages de chaînes de télévision via internet, sollicitant la bande passante ; La Direction invite les collaborateurs à consulter la télévision via l'outil VLC qui ne consomme pas de bande passante.**

8. Où en est-on de la possibilité d'expérimenter sur le terrain la nouvelle génération de moyens de transmission (Nagra 7, Report-It, etc...) ?

**Les Nagra7 sont en test au reportage depuis plusieurs mois, leur configuration un peu complexe ne les destine pas au parc de prêt standard mais quelques uns seront achetés pour des besoins particuliers (sport par exemple).**

**Report It est en cours de déploiement sur les nouveaux PC de prêt.**

9. Lors de la réunion DP de juin 2014, la Direction avait répondu à une question de la CGT sur les modalités de prise en charge du coût du passe Navigo annuel, différentes selon que le salarié soit de RFI, de MCD ou de France 24, en expliquant que « la différence de traitement provient de pratiques différentes antérieures à la fusion. L'harmonisation de ces pratiques ne peut s'effectuer que dans le cadre d'une nouvelle année budgétaire »... qui est en cours, et toujours pas d'harmonisation. Quand aura-t-elle lieu dans un sens plus favorable à tous les salariés ?

**La Direction rappelle les modalités de prise en charge partielle du coût d'un abonnement Navigo annuel :**

- pour France 24, 55 % du montant prélevé par la RATP, en 11 mensualités, est remboursé sur 12 mois ;
- pour MCD, les remboursements s'effectuent selon les mêmes modalités que France 24 mais sur la base de 50 % ;
- pour RFI, 50 % du montant prélevé par la RATP, en 11 mensualités, est remboursé sur 11 mois (application stricte de la législation sur le remboursement des frais de transport).

**Ces différentes modalités sont issues d'usages antérieurs à la fusion des trois entités.**

**Les négociations d'accord en vue de l'harmonisation sociale dans l'entreprise étant en cours entre la Direction et les partenaires sociaux, le remboursement des frais de transport fera partie des sujets abordés.**

10. On ne peut remplir ni bouteille, ni vase, ni seau dans les locaux de FMM. L'espace disponible sous le bec des robinets dans nos locaux rend le remplissage de ces récipients impossible. Les personnels du nettoyage doivent dévisser le siphon sous les lavabos pour remplir les seaux. Serait-il possible d'équiper chaque étage d'un robinet permettant de s'approvisionner en eau sans faire d'acrobaties ?

**Les personnels en charge de l'entretien des locaux ne pratiquent pas le dévissage des siphons sous les lavabos, cette opération n'étant pas prévue.**

**Néanmoins, pour remédier à ces difficultés d'approvisionnement, la possibilité de leur fournir des tuyaux « fill-up » ou d'installer un robinet aisément accessible à chaque étage sera étudiée.**

11. Les mauvaises odeurs flottant dans l'open space sont de plus en plus inconfortables... Serait-il possible qu'un pompier puisse gérer une aération via les fenêtres, au moins le matin et le soir, pour renouveler par de l'air frais ?

**L'ouverture des ouvrants est difficile car elle nécessite un balisage et une présence continue de personnel pour sécuriser la zone concernée. La vérification des convecteurs et climatiseurs sera abordée lors d'un prochain CHSCT.**

## QUESTIONS SNJ

1. Le Coed a remplacé Open Media il y a deux mois. Le bilan est plus que mitigé. Le logiciel fonctionne techniquement (si l'on fait abstraction de nombreux bugs, comme celui qui a récemment empêché la recherche des dépêches AFP), mais la quasi totalité de ceux qui l'utilisent se demande toujours quelle en est la finalité si ce n'est alourdir et compliquer la charge de travail. Aux TCR, journalistes, SDR, correspondants, Coed n'apporte pas de réelle plus value en terme de qualité d'antenne ou de production proprement dit. En revanche, c'est une véritable "usine à gaz" selon les termes qui reviennent le plus souvent dans les discussions. Un outil rigide qui ne répond pas à la souplesse et réactivité que demande le fonctionnement d'une rédaction. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? Autrement dit, pourquoi, dans quel but exact a-t-on acheté/créé ce programme?

**La Direction précise que l'incident concernant les recherches de dépêches AFP provenait directement d'une défaillance au sein de l'AFP et non d'un dysfonctionnement interne à FMM. Cet incident a par ailleurs impacté d'autres acteurs que RFI.**

**L'objectif de déploiement du Coed a été longuement expliqué en CE et en CHSCT.**

2. Le moteur de recherche du site Internet de RFI permet de retrouver qu'une toute petite partie de la production d'un journaliste. La recherche sur un nom fait apparaître qu'une dizaine d'éléments, alors que l'historique devrait présenter des centaines de papiers, reportages, GR publiés sur le net. C'est très gênant vis-à-vis de nos interlocuteurs ou d'auditeurs qui cherchent à savoir un peu plus sur ce qu'on fait, ça nous discrédite, ça donne l'impression qu'on ne travaille pas réellement à RFI, ou alors qu'on ne fait pas grand-chose. Nous aimerions savoir quand ce moteur de recherche se mettra à fonctionner et à faire paraître nos reportages et éléments associés à nos noms?

**La pondération du moteur de recherche est attribuée en priorité au titre et au contenu et non à l'auteur exclusivement. Nous avons un ticket en cours pour amender cette pondération afin de surpondérer le nom de l'auteur mais à ce jour les performances du moteur, une fois ces modifications faites, ne sont pas concluantes.**

**L'indexation du contenu du moteur de recherche se fait toutes les 15 minutes et la synchronisation de la base de données se fait ensuite à partir de 3 du matin.**

3. Le programme Dalet ralentit sensiblement notre travail. Il faut 5 secondes pour ouvrir une fenêtre, impossible d'effectuer rapidement les tâches pour l'antenne. Cette lenteur est une source de stress pour les journalistes et les TCR, particulièrement à quelques minutes de

l'émission. Quelles sont les raisons de cette lenteur et que la direction propose comme solution immédiate et à long terme?

**Réponse apportée à la question 7 de la CGT.**

4. Confirmez-vous qu'il y aura une antenne unique cet été avec un seul anchorman le matin notamment au lieu de deux (Afrique et Monde)?

**L'organisation prévue pour l'été ne peut être qualifiée « d'antenne unique » ; les deux principales cibles de RFI (Monde/Paris et Afrique) conserveront chacune leurs journaux ainsi que différentes tranches spécifiques diffusées, selon les heures, sur le Monde et l'Afrique ou uniquement sur l'Afrique. Par exemple :**

- Monde et Afrique sur les tranches 5h-5h30, 6h-6h30, 7h-7h30, 8h-8h30, etc. ;
- Monde uniquement à 5h30 (flash et modules), 6h30 (idem), 7h30 (journal et tranche) ;
- Afrique pour le journal et les tranches à chaque demi-heure montante.

**L'anchorman sera à l'antenne de 7 heures à 10 heures au même titre que pour la grille d'été, les tranches de l'heure descendante ayant une coloration plus « mondiale », les tranches ascendantes une coloration plus « africaine ».**

5. Si c'est le cas, quid des reportages différents qui nourrissent la double antenne Monde et Afrique?

**Les reportages et autres modules qui « nourrissent » l'antenne connaîtront des adaptations. En effet, à ce jour, des modules « Monde » sont diffusés sur les cibles « Afrique » et inversement. Des rediffusions seront programmées sans négliger la production de contenus pour « nourrir » l'antenne.**

6. Quid des correspondants réduits durant l'été aux vaches maigres?

**Les correspondants sont amenés à produire de nombreux reportages destinés aux journaux ; par ailleurs, ceux-ci sont également amenés à prendre des congés durant cette période, ce qui explique également l'allègement de la grille.**

7. Cette grille d'été a minima annonce-t-elle une grille de rentrée du même acabit?

**L'allègement de la grille estivale, à l'Info comme aux Magazines, permettra de réaliser des économies qui visent précisément à éviter le recours à ce type de grille, voire à une grille unique, sur l'ensemble de l'année.**

8. Les présentateurs auront-ils la possibilité, cet été notamment, de passer du temps dans les services ? Dans les entretiens avec la hiérarchie, c'est une question qui revient, une requête de nombre de présentateurs, pouvoir s'« aérer » et changer quelques semaines de vacances en allant dans un service. La réponse est toujours « c'est une bonne idée effectivement (...) on va y réfléchir (...) il faudrait aussi que des gens de services viennent présenter les journaux quelques semaines », mais dans les faits rien ne se passe.

**Cette idée est pertinente mais n'est réalisable qu'à condition que les différents protagonistes se manifestent lorsque des appels au volontariat sont faits. En aucun cas ces changements ponctuels ne peuvent être imposés ni mis en place si des binômes ne se sont pas préalablement entendus.**

9. Question relative à la prime "Petit Matin". Pourriez-vous nous en rappeler le fonctionnement? Depuis quand n'a-t-elle pas été revalorisée? (Payée tous les trimestres, elle correspond au mieux par mois à un peu plus de 100 euros nets, à condition de ne poser aucun jour de congés dans le trimestre (cf. système de palier très pénalisant). Cela vous semble-t-il à la hauteur de l'investissement consentis par ceux et celles dont la vacation débute à 1H00, 2H00, etc... ?

**La prime du petit matin en vigueur à RFI a été créée en janvier 1980 afin de compenser les sujétions particulières des journalistes prenant régulièrement leur service avant 4 heures du matin pour assurer les éditions du matin. Cette prime est versée trimestriellement. La dernière revalorisation est issue de la négociation de 2008.**

**La prime de petit matin s'échelonne entre 110,75 euros et 605,41 euros bruts par trimestre (Cf. tableau ci-dessous). Elle peut être augmentée d'un complément de 10 % ou de 20%, en fonction du nombre d'années de collaboration au petit matin, calculé comme suit :**

- 10 % du montant de la prime après trois ans de travail continu au petit matin
- 20 % du montant de la prime après cinq ans de travail continu au petit matin.

Nombre de jours	Nombre de pts d'indice (au 01/01/08)	Valeur du point (au 01/01/02)	Montant
0 à 8 jours	0	0	0
9 à 20 jours	75	1,476610 €	110,75 €
21 à 27 jours	145	1,476610 €	214,11 €
28 à 34 jours	260	1,476610 €	383,92 €
35 à 39 jours	280	1,476610 €	413,45 €
40 à 44 jours	380	1,476610 €	561,11 €
45 à 50 jours	410	1,476610 €	605,41 €

10. Avec la réforme du droit à la formation les pigistes se retrouvent dans l'impossibilité d'obtenir le bilan totalisant leurs droits à la formation ( piges+CDD). Ils sont renvoyés, dans leur recherche de l'information, de la DRH de FMM vers l'AFDAS et vice versa. Le décompte séparé des droits obtenus en CDD et en piges est pénalisant pour les journalistes-pigistes et contradictoire à la philosophie de la réforme qui doit « améliorer les conditions d'accès à la formation en France ». Compte tenu ces difficultés et les négociations en cours quelle est la meilleure démarche à suivre?



**L'AFDAS a confirmé par écrit qu'elle serait en charge de la validation des droits à la formation des pigistes et des CDD et les en informera. En revanche, elle n'a pas encore précisé quelles seront les modalités de calcul de ces droits.**

11. Serait-il possible de réapprovisionner en lingettes désinfectantes les différents étages régulièrement sans qu'il y ait besoin à chaque fois d'attendre la pénurie et ensuite des semaines de délais pour que le stock soit réapprovisionné? Si les stocks partent vite c'est que les salariés sont amenés à faire le ménage eux mêmes pour garder un espace de travail acceptable. Venez faire un tour dans l'Open Space où il n'y a plus de lingettes depuis trois semaines.

**Les étages sont régulièrement réapprovisionnés en lingettes désinfectantes. A titre d'exemple, l'*open space* a été approvisionné à deux reprises durant la semaine n°12 (de 4 boîtes le lundi puis 4 autres boîtes le vendredi, chacune contenant 100 lingettes). En cas de besoin, des lingettes peuvent être fournies au bureau de la DAG.**

## QUESTIONS CFDT

1. Comment va s'organiser l'antenne à l'été prochain ? Nous entendons parler de la mise en place d'une grille unique. Qu'en est-il exactement ? Quel sera l'impact sur la répartition des journaux à l'antenne, des tranches d'information et, par extension, des postes en présentation ? Y aura-t-il une incidence sur le nombre de piges et de CDD ?

**L'organisation prévue pour l'été ne peut être qualifiée « d'antenne unique » ; les deux principales cibles de RFI (Monde/Paris et Afrique) conserveront chacune leurs journaux ainsi que différentes tranches spécifiques diffusées, selon les heures, sur le Monde et l'Afrique ou uniquement sur l'Afrique. Par exemple :**

- Monde et Afrique sur les tranches 5h-5h30, 6h-6h30, 7h-7h30, 8h-8h30, etc. ;
- Monde uniquement à 5h30 (flash et modules), 6h30 (idem), 7h30 (journal et tranche) ;
- Afrique pour le journal et les tranches à chaque demi-heure montante.

**L'anchorman sera à l'antenne de 7 heures à 10 heures au même titre que pour la grille d'été, les tranches de l'heure descendante ayant une coloration plus « mondiale », les tranches ascendantes une coloration plus « africaine ».**

**Il y aura, sur la semaine, 2 postes de moins le matin (anchorman semaine et week-end et 2 autres de moins en soirée (le Débat semaine et week-end). En revanche, il n'y aura pas de réduction sensible des besoins de remplacement à la présentation (2 collaboratrices en congés maternité en plus des vacances).**

2. Serait-il possible d'opérer et obtenir un état des lieux des précaires travaillant à RFI (qui est précaire, sur quel poste, depuis combien de temps) ? Cet état des lieux avait été promis par la direction. En conséquence, quelles sont les perspectives d'embauche pour 2015 à RFI ? Un rendez-vous annuel avec la DRH et la direction d'antenne pourrait-il être instauré pour les précaires afin qu'ils puissent faire part de leurs aspirations et se projeter dans l'entreprise qui les emploie ? Ce serait aussi l'occasion d'effectuer un point d'étape, un bilan de parcours, afin d'échanger. Un salarié pigiste ou CDD a beau être précaire, il n'en reste pas moins un salarié, compétent pour le poste ou les postes qu'il occupe et la considération, dans ce cas, est importante.

**Au regard des budgets actuels, aucune embauche au titre d'une création de poste ne sera réalisée en 2015, à l'exception d'un poste de correspondant en langue mandingue. Seuls les départs de l'entreprise donneront lieu à recrutement de permanents.**

### **Cf. Réponses apportées à la question 1 de la CGT.**

3. Dans un souci de transparence et de meilleure connaissance des mouvements propres à chaque chaîne de FMM, serait-il possible de publier par voie de communiqué adressé à tous les salariés et collaborateurs les informations concernant les divers services comme, par exemple, les embauches à tel ou tel poste, les personnes prenant telle fonction, l'arrivée

d'un collaborateur en CDD long dans tel service, etc ? Cela permettrait d'officialiser certaines décisions aux yeux de tous plutôt que de les apprendre au détour d'un couloir.

**La Direction propose d'étudier la mise en place d'une telle information via l'Intranet du Groupe pour une meilleure information concernant les embauches en CDI et CDD longs ainsi que les mobilités internes.**

4. Toujours dans ce souci de transparence, serait-il possible de publier systématiquement un appel à candidature pour toute mobilité en interne, comme cela semble désormais être le cas pour les intégrations et titularisations ?

**A ce jour, tout poste concernant l'éditorial, en CDI ou CDD de remplacement supérieur à 3 mois ouvert au recrutement, est diffusé en interne.**

5. Des courriers ont été récemment envoyés par mail à certains salariés pour leur demander s'ils acceptent ou non de passer à l'image dans le cadre des émissions filmées de RFI. Il semble donc acté que la radio filmée soit mise en place. Cela n'a pas été annoncé. Par ailleurs, de quelles émissions s'agit-il (magazines, journaux d'information, tranches d'information) ? Si un salarié, présentateur d'émission, refuse, que se passe-t-il ?

**Cf. Question 3 CGT**

6. Serait-il possible, comme ce devrait être le cas (notamment tous les six mois pour les matinaliers), d'opérer un suivi plus régulier et plus complet via la médecine du travail des personnels qui travaillent en horaires décalés (nuit, matinale, soirée) ? Il faut, bien évidemment, que les pigistes et CDD matinaliers soient inclus dans la boucle.

**La médecine du travail présentera courant mai son rapport d'activité au CHSCT.**

7. Toujours à propos des horaires décalés, comment ces rythmes sont-ils pris en considération au sein de FMM dans le cadre de la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité depuis le début de l'année ?

**En matière de pénibilité au travail, la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a contraint les entreprises à réaliser un diagnostic des situations de pénibilité. Pour FMM, ce diagnostic sera effectué par le cabinet Leyton (présenté au CHSCT début octobre) et devra se prononcer sur les facteurs de pénibilité suivants :**

- le travail de nuit
- le travail en équipes successives alternantes

**L'étude concernera également les problématiques liées au port de charges et au travail au casque.**

**Ce diagnostic est en cours de réalisation. Le nombre de salariés concernés par le travail de nuit et le travail en équipes successives alternantes (les pigistes sont pris en compte) est en cours de comptabilisation. Par ailleurs le cabinet Leyton se déplacera dans les services et observera certains postes de travail susceptibles d'être concernés par le port de charges (JRI, reporters, etc.) et le travail au casque.**

**Les fiches individuelles d'exposition seront ensuite établies pour chaque salarié exposé aux facteurs de pénibilité au-delà de certains seuils fixés par décret. A noter que l'arrêté fixant le modèle de cette fiche n'est toujours pas paru.**

**Pour rappel, tout salarié ayant été exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels, au-delà de certains seuils, verra son compte personnel de prévention de la pénibilité crédité de :**

- **4 points lorsqu'il a été exposé à un facteur ;**
- **8 points lorsqu'il a été exposé à plusieurs facteurs.**

**Les seuils de pénibilité retenus pour le travail de nuit sont fixés à au moins 1 heure de travail entre 0 et 5h, 120 nuits par an.**

8. L'entreprise envisagerait-elle de participer à la prise en compte d'une partie de l'abonnement au service Autolib pour les salariés qui désirent utiliser ce mode de déplacement ?

**L'Autolib n'est pas, à ce jour, considérée comme un moyen de transport en commun. Un remboursement de ces frais de déplacement via Autolib générerait, pour les collaborateurs, des cotisations sociales ainsi qu'une fiscalisation des sommes perçues ; pour l'entreprise, cela donnerait lieu à versement de charges sociales. En l'état actuel de la législation, il n'est donc pas envisagé de prendre en charge une partie de l'abonnement au service Autolib.**

9. Suite à l'incident de prise d'antenne de l'émission Couleur Tropicale du Vendredi 13 mars. Comment se repartit la chaîne de responsabilité au sein du suivi d'antenne ? Au Pan Piper, le Directeur de la Production Radio était présent sur le site ce qui est normal pour une opération de cette envergure. Le même niveau de hiérarchie était-il présent à la cabine des programmes au moment de la prise d'antenne ?

**La diffusion de l'émission « couleur tropicale » a démarré en retard (+ 30 secondes sur l'antenne de Paris, jusqu'à 3 minutes sur d'autres antennes). Le fil musical a été diffusé pendant ce temps de retard.**

**Le problème s'explique par un dysfonctionnement dans la procédure d'acquittement du studio de diffusion, une panne du gestionnaire d'alarme et une écriture de la programmation qui a ralenti le retour à la normale pour les derniers départs.**

**Un bilan des causes de cet incident sera arrêté afin que les procédures de diffusion limitent ce type de problème.**

10. Le nettoyage des voitures de fonction se fait dans le parking du -3. Est-ce une opération ponctuelle ? Est-ce un contrat ? Si oui, quels en sont les termes et le prix ? Cette prestation semble intéressante élargie aux besoins du personnel de FMM, cependant l'endroit n'est pas adapté : pas de point d'eau proche, difficulté de nettoyage des graisses qu'ils retirent comme ils peuvent... Même s'ils tentent de nettoyer au mieux, les traces grasses, l'effacement du marquage au sol et l'odeur des produits décapants utilisés sont autant de raisons pour demander à la Direction si un emplacement ne devrait pas être aménagé ailleurs qu'au moins 3, dans un endroit mieux aéré et plus approprié avec un revêtement adapté à des nettoyages de véhicules diesel ou essence ?

**Le nettoyage des véhicules de fonction réalisé au niveau -3 du parking ne requiert pas l'utilisation d'eau ; celui-ci est réalisé au moyen de produits écologiques et a été testé sur les véhicules des**

**rédactions. Si cette prestation était concluante, un lavage mensuel serait organisé pour les véhicules de fonction, avec un potentiel d'élargissement de la prestation aux collaborateurs.**

**Il s'agit d'un test réalisé, dans un premier temps, sur deux semaines.**

11. Question déjà posée lors de la dernière réunion de DP : La direction peut-elle renforcer le marquage au sol (stop) en sortie de parking lequel est en partie effacé ? Cela préviendrait les piétons des sorties de voitures et motos dans l'espace restreint et dangereux de la ruelle ?

**Le marquage au sol à la sortie du parking n'est pas réalisé par la Société mais par la voirie de la ville d'Issy-les-Moulineaux qui a été relancée à ce sujet. Néanmoins, afin de prévenir les piétons de l'arrivée d'un véhicule, un signal lumineux a été installé.**

12. Quid d'une numérotation pratique et lisible des bureaux, services et studios (particulièrement ceux du 6eme étage) pour faciliter et accélérer, par exemple, les déplacements et interventions des externes et prestataires dans les étages de FMM ?

**Un calepinage est en cours d'élaboration afin de permettre une meilleure indication des différents emplacements.**

13. Certaines zones semblent considérées comme des blocs et ne permettent pas un accès limité, par exemple, les studios au 6eme. Où et comment pouvons-nous obtenir la liste des accrédités par bureaux et dégrouper les accès multizones ?

**Ces informations peuvent être obtenues auprès du PC-sécurité ou de la DAG. Par ailleurs, les découpages spécifiques qui ne peuvent être mis en place auprès du PC-sécurité peuvent en revanche être réalisés auprès des Services Généraux.**

14. La Direction peut-elle faire installer les « pare sons » dans les grandes salles du fond du self pour réguler le volume sonore de ces endroits et en moduler un peu l'espace ?

**Il n'est à ce jour pas possible de répondre à cette sollicitation pour des raisons budgétaires. Une demande sera reformulée lors de la prochaine réunion budgétaire.**

15. La fontaine à eau du 6eme étage est défectueuse depuis des lustres, la Direction peut-elle faire le nécessaire pour la faire réparer ?

**Depuis 10 jours, les fontaines défectueuses ont été réparées. Un nouveau prestataire de maintenance de ces fontaines doit être choisi.**

16. Tous les TCR dépendent –ils de la Direction de la production ? Si tel n'est pas le cas alors y-a-t-il des Directions où l'auto remplacement est prévu et lesquelles ?

**Les TCR travaillant pour la Direction des Antennes et de la Programmation radio doivent s'auto-remplacer. Leur équipe est actuellement renforcée par un effectif de la brigade de réserve, un salarié TCR de l'Unité de Création étant affecté à l'info pour réaliser une chronique hebdo.**

17. L'habillage d'antenne musical de RFI a été arbitrairement fabriqué à l'extérieur de FMM sans que la Direction ait évalué les compétences en interne, toutes les déclinaisons ou incrustations des voix sont-elles aussi faites en interne.

**Afin d'alléger les sommes versées à la SACEM au titre des droits d'auteur, FMM s'est constituée en société d'édition. Par ce procédé FMM récupère les droits d'auteur des habillages de RFI et de MCD. Ces habillages sont réalisés par 2 sociétés extérieures (START - REC pour RFI, KOUZ Production pour MCD) mais restent propriété de RFI.**

**Les sociétés START -REC et KOUZ Production ont été sélectionnées par une procédure d'appel d'offre. Les sommes investies dans ces sociétés s'élèvent à 50 KE pour RFI. Cet investissement a généré sur la dernière année un gain de 350 KE pour RFI.**